

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 32 (1887)
Heft: 11

Artikel: Visite sanitaire des recrues en 1886
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un sou), nous devons faire de nos jeunes gens des cavaliers intrépides qui soient *habitues à aller vite, longuement et partout* et nous devons exercer leurs chefs, officiers et sous-officiers, à les conduire dans toutes les conditions et dans toutes les situations ; cela est sûrement difficile, on disait dans le temps impossible !

Nous ne pouvons arriver à ce but sans faire marcher les chevaux quelquefois vite, quelquefois loin et quelquefois dans de mauvais terrains, pas plus que l'on ne peut apprendre à nager en chambre.

Nous estimons *que le but vaut les sacrifices* que nous voulons bien réduire au minimum et, pour conclure, rappelons-nous ce proverbe trop vrai pour notre cas : « On ne peut faire des omelettes sans casser des œufs. »

Berne, octobre 1887.

Ed. WILDBOLZ,
capitaine et instructeur de cavalerie.

Visite sanitaire des recrues en 1886.

Le bureau de statistique du Département fédéral de l'intérieur vient de publier une fort intéressante étude sur les résultats du recrutement d'automne 1886, appuyée de nombreux et précieux tableaux. Nous en extrayons les données ci-après :

Introduction.

Les matériaux de la présente publication ont été recueillis et coordonnés d'après le mode adopté les années précédentes ; toutefois les tableaux ordinaires ont été complétés par l'état des résultats de la visite des *incorporés* qui avaient demandé leur exemption, ainsi que par la reproduction du *rapport sommaire* des commissions de visite sanitaire. La publication du tableau relatif aux incorporés était annoncée déjà dans notre rapport de l'année dernière ; quant au « rapport sommaire », nous le reproduisons à la demande expresse du médecin en chef de l'armée. Nos appréciations sur les données de ces deux annexes trouveront leur place à la fin de cette introduction.

Les matériaux mis à notre disposition, c'est-à-dire les inscriptions des contrôles nominatifs, fournissent matière, en ce qui concerne leur exactitude et la confiance qu'ils méritent, à certaines observations qu'on trouvera dans les chapitres suivants. Si nous sommes loin de pouvoir encore nous déclarer satisfaits sous tous les rapports, nous nous empressons d'ajouter que nos critiques ne s'adressent

que pour une faible part aux commissions sanitaires. Certaines défectuosités tiennent évidemment à des circonstances dont la responsabilité n'incombe pas aux commissions ni à leurs membres en particulier. Telle est d'abord la surcharge imposée aux autorités préposées à la visite. A cet égard, le dernier recrutement n'a différé en rien des précédents. Malgré la prescription réglementaire qui fixe au chiffre « normal » de cent hommes par jour le maximum des visites, il n'y a pas eu l'automne dernier moins de 111 jours (soit près du tiers des 332 jours d'inspection), où les commissions ont eu à visiter 120 hommes et plus; pendant 20 jours les inscriptions ont même atteint ou dépassé le chiffre de 150. Nous avons reproduit l'année dernière à cette même place le témoignage compétent d'un médecin de division, constatant que la visite conscientieuse et réglementaire de 100 hommes par jour constitue déjà une tâche si pénible pour les médecins qui en sont chargés qu'il n'est pas possible de dépasser ce chiffre notamment et fréquemment sans compromettre l'exactitude et la précision des résultats. Mais comme les récentes instructions du département militaire fédéral recommandent aux autorités de recrutement d'observer mieux à l'avenir les prescriptions réglementaires sur cette matière, on est en droit d'espérer une amélioration sensible tout au moins à partir de l'année prochaine.

Une autre cause doit avoir encore nui à l'uniformité des appréciations et à l'exactitude des résultats lors du dernier recrutement (nous n'avons pas pris d'informations à cet égard les années précédentes); c'est le changement par trop fréquent du personnel des commissions sanitaires dans certains arrondissements. Le règlement détermine comme suit la composition de ces commissions :

« Le médecin de division désigne parmi les médecins (d'élite ou de landwehr) incorporés dans sa division les membres des commissions sanitaires. Celles-ci se composent d'un officier supérieur du service sanitaire fonctionnant comme président et généralement de deux membres choisis parmi les médecins militaires.

» Ces médecins doivent être choisis en raison de leur aptitude et de manière à fonctionner autant que possible :

- » a) En dehors du cercle de leur pratique habituelle ;
- » b) Dans des cercles modérément éloignés, en évitation de frais inutiles. »

Si l'on veut appliquer ces conditions à la lettre, il est sans doute impossible d'établir pour tous les arrondissements de division une règle uniforme sur les mutations du personnel sanitaire; en raison des différences topographiques des arrondissements, ainsi que de l'inégalité des distances des divers lieux de recrutement, certaines régions devront nécessairement exiger plus de changements que d'autres. A suivre ces instructions sans discernement, on risque

cependant de les dépasser et parfois même de les enfreindre ; il nous semble que c'est le cas pour les mutations survenues l'année dernière dans un arrondissement de division ; nous les énumérons dans le tableau suivant, en désignant par des majuscules les médecins appelés à fonctionner :

	Jours de visite.	Membres de la commission sanitaire.
Août	2 — 7	A. B. C.
»	9 — 12	D. E. F.
»	13 — 14	D. F. G.
»	16 — 19	H. J. K.
»	20 — 24	H. L. M.
»	25 — 27	N. O. P.
»	28 — 31	N. O. Q.
Sept.	1 — 3	N. R. S.
»	6 — 8	D. K. T.
Oct.	2 — 8	C. U. V. (W.)
»	9 — 16	U. V. X. (Y.)
		Total 24 médecins.

Ce tableau sera plus significatif encore, lorsque nous aurons ajouté que les conditions topographiques de cet arrondissement sont les plus favorables qu'on puisse imaginer, que tous les lieux de recrutement sont situés sur une ligne le chemin de fer, et que d'autre part non plus aucune difficulté sérieuse n'empêchait de composer les commissions d'une manière plus rationnelle.

Il est incontestable cependant que les commissions qui demeurent pendant un certain temps composée des mêmes membres, ou qui ne sont soumises qu'à un remaniement partiel et peu fréquent, déplient plus d'habileté dans les visites, et sont naturellement plus aptes à formuler des appréciations uniformes. C'est sans doute par ce motif que dans d'autres arrondissements de division l'on s'attache visiblement à maintenir le plus longtemps possible en fonctions le président de la commission, et à n'admettre qu'une alternance entre *deux* médecins pour le remplacer pendant toute la durée des opérations. La fréquence des mutations du personnel sanitaire varie beaucoup dans les divers arrondissements ; ainsi l'un d'eux n'a employé que 10 médecins pour tout le recrutement, deux autres en ont eu de 12 à 13, deux autres chacun 20 et deux autres encore chacun 24. (Les contrôles de l'une des divisions ne fournissent pas de données à cet égard.) Puisqu'il est constaté qu'on a si peu cherché jusqu'ici, même dans les limites d'un seul arrondissement, à garantir l'uniformité des appréciations, on est en droit de conclure qu'il reste encore beaucoup à faire pour observer convenablement la prescription du règlement qui recommande de veiller par tous les moyens à ce que

le recrutement s'opère d'une manière identique et uniforme *dans toute la Suisse.*

Les intérêts de l'armée, ceux des hommes appelés au service et qui ont droit à l'égalité de traitement, et enfin ceux — plus modestes — de la statistique, se réunissent ici pour exiger que cette matière soit l'objet d'une constante attention.

* * *
Nombre des hommes visités.

Le nombre des recrues visitées annuellement pendant la dernière période décennale est le suivant :

Année.	Recraes visitées.
1886	30,391
1885	30,713
1884	29,965
1883	29,918
1882	29,699
1881	29,379
1880	29,146
1879	29,131
1878	28,516
1877	26,282

Comme nous l'avions prévu il y a déjà deux ans, on constate pour la première fois cette année une diminution du nombre des hommes appelés au recrutement, laquelle succède à une augmentation constante, quoique parfois assez faible, depuis 1877. La diminution la plus considérable s'observe dans les cantons de Vaud et de St-Gall, qui perdent chacun environ 300 hommes ; elle est d'ailleurs compensée en partie par une augmentation de près de 400 hommes dans le canton de Berne. En ce qui concerne l'ensemble de la Suisse, il ne faut pas s'attendre à une augmentation importante dans les prochaines années ; on peut même prévoir plutôt une diminution qui ne sera pourtant pas de longue durée. Les résultats du recensement qui aura lieu l'année prochaine permettront de formuler une opinion plus précise et plus complète à cet égard.

* * *

D'après l'année de naissance, les recrues visitées en 1886 se divisent comme suit :

Année de naissance.	Recrues visitées.
1867	22,830
1866	3,757
1865	2,408
1864	881
1863	238

Année.	Recrues visitées.
1862	97
1861	54
1860	42
1859	27
1858	27
1857	9
1856	13
1855	7
1853	1

Les recrues de la dernière classe forment donc, comme d'habitude, environ 3/4 du nombre total.

Onze recrues, auxquelles les contrôles assignaient l'année 1868, figurent ici et dans les tableaux 1 et 2 comme appartenant à la dernière classe.

* * *

Au recensement du 1^{er} décembre 1880, on a constaté la présence en Suisse de 25,739 citoyens du sexe masculin nés en 1867. Il peut en être décédé dans l'intervalle environ 575 (= 2 $\frac{1}{4}$ %), de sorte que cette classe aurait dû fournir 25,164 hommes au recrutement. Il ne s'en est cependant présenté, comme nous l'avons vu plus haut, que 22,830 à la visite sanitaire ; on doit donc admettre que les 2334 autres ont émigré dans l'intervalle (c'est-à-dire depuis fin 1880). La comparaison de ce chiffre avec les résultats correspondants des dernières années montre que la classe 1887 a un peu moins souffert de l'émigration que les précédentes.

Année de naissance	Présents au 1 déc. 1880	Décédés avant la visite	Vivants à l'époque de la première visite	Présents à la visite	Non présents à la visite
1867	25,739	env. 575	env. 25,164	22,830	env. 2334
1866	26,716	» 530	» 26,186	23,233	» 2953
1865	25,485	» 425	» 25,060	22,489	» 2571
1864	25,524	» 320	» 25,204	22,720	» 2484

En ce qui concerne les hommes de la dernière catégorie, c'est-à-dire ceux qui étaient absents à l'époque où ils auraient dû se présenter pour la première fois à la visite, nous avons prouvé par un état comparatif inséré dans notre dernière publication que la moitié d'entre eux environ se représentent dans les années suivantes et que ceux-ci ne doivent par conséquent être considérés au moment du recrutement que comme des émigrés *temporaires*. Nous continuons ici ce tableau pour l'année 1886.

	Visités pour la première fois	Appartenant à la dernière classe	Appartenant à des classes antérieures
1886	24,216	22,830	1386
1885	24,625	23,233	1392
1884	23,937	22,489	1448
1883	23,932	22,720	1212

De l'aptitude au service en général, ainsi que par district et canton.

Sur les 30,391 recrues visitées en automne 1886, 6107 ont été ajournées à un an ou deux, et 24,284 seulement ont été l'objet d'une décision définitive ; parmi ces dernières, 15,308 ont été reconnues aptes au service et 8,976 improches au service. Celles-ci représentent donc le 37 % des déclarations définitives. Ce résultat est un peu plus favorable que celui des années précédentes. Il serait toutefois prématûré d'en conclure à une amélioration de la qualité physique et des conditions sanitaires des hommes vis-à-vis de ceux des années antérieures. Il n'est pas impossible que ce résultat en apparence plus favorable provienne en tout ou en partie du fait que les commissions, par suite de motifs et de circonstances que nous n'avons pas à rechercher ici, se seraient montrées moins sévères que d'habitude dans la visite des recrues. Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir rappeler ce que nous avons déjà dit précédemment, à savoir que les variations en hausse ou en baisse de la proportion susmentionnée ne peuvent pas être considérées comme l'expression certaine et précise de la réalité. Sous cette réserve, nous reproduisons ici les chiffres des dix dernières années.

Année de naissance	Aptes au service	Impropres au service	Décisions définitives	Proportion des improches au service par 100 décisions définitives
1886	15,308	8,976	24,284	37
1885	15,006	9,548	24,554	39
1884	14,499	9,358	23,857	39
1883	14,793	8,894	23,687	38
1882	14,775	8,736	23,511	37
1881	14,034	9,510	23,544	40
1880	12,967	10,718	23,685	45
1879	12,508	10,892	23,400	47
1878	13,971	8,623	22,594	38
1877	12,670	8,166	20,836	39

* * *

Si l'on calcule cette proportion par district et par canton, non pas d'après les résultats d'une année isolée, mais d'après le résultat d'ensemble des trois dernières années, les *cantons* suivants accusent la proportion la plus favorable et la plus défavorable. Sur 100 recrues ayant fait l'objet d'une décision définitive, ont été reconnues improches au service :

Dans le canton de Nidwald ¹	24	Dans le canton de Lucerne .	43
» du Tessin ¹	26	» d'Appenzell Rh. E.	43
» de Vaud . .	31	» d'Argovie . .	43
» d'Obwald ¹	33	» de Schwyz . .	44
» de Neuchâtel	34	» du Valais . .	44
· · · · ·		» de Fribourg .	50

L'extension de ce calcul à une période de trois ans a contribué à réduire notablement le nombre, indiqué l'année dernière, des *districts* accusant des résultats extraordinairement défavorables, c'est-à-dire *moins* de 50 % d'hommes aptes au service. Le nombre de ces districts s'est abaissé de 19 à 11. Une autre conséquence en a été que ces districts n'apparaissent plus autant qu'auparavant comme des parties continues d'un même territoire. D'autres constatations restent néanmoins acquises : ainsi la partie allemande du Haut-Valais avec quelques districts voisins de l'Oberland bernois et la majeure partie du canton de Fribourg d'une part, et de l'autre les districts de Kulm, de Lenzburg et de Zofingen, dans le canton d'Argovie, constituent les deux plus grandes régions parmi celles qui accusent des résultats défavorables, tandis que les districts les mieux partagés, c'est-à-dire comptant moins de 30 % d'hommes improches au service, se trouvent surtout dans les cantons de Vaud et du Tessin. La 2^e colonne du tableau 9 fournit les données précises pour chaque district.

(A suivre.)

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

Le Comité vient d'annoncer comme suit les sujets de concours pour l'hiver 1887-1888 :

1. Etude de géographie militaire sur la partie neutralisée de la Savoie.
2. Mesures préparatoires et exécution de la mobilisation d'un bataillon, d'un escadron ou d'une batterie.

(Il est rappelé que le *premier jour de mobilisation* est le surlendemain du jour où l'ordre de mobilisation a été rendu; que l'heure d'entrée au service est fixée à 9 heures du matin; que l'infanterie et la cavalerie se réunissent le premier jour de mobilisation, l'artillerie

¹ Dans un rapport adressé cette année à la société suisse d'utilité publique *sur la valeur alimentaire du lait et du fromage*, on explique les résultats favorables du recrutement dans les cantons d'Unterwald et du Tessin par le fait que dans les deux cantons, qui sont les contrées de la Suisse où la consommation du fromage est la plus répandue et la plus fréquente, cette alimentation substantielle rend la population plus saine et plus robuste qu'ailleurs.